



LE SERVICE D'INSPECTION ET DE GARANTIE (SIG)

GRILLE DES COÛTS

Projets soumissionnés après le 1^{er} janvier 2014

Valeur du contrat de menuiserie architecturale	Frais	Méthode de calcul
0 à 100,000\$	Fixe : 1,500\$	Ex. : Valeur : 39,000\$ Frais SIG : 1,500\$
100,000\$ à 500,000\$	1,5%	Ex. : Valeur : 135,000\$ Frais SIG : 2,025\$
500,000\$ à 1M\$	Pour le premier 500,000\$: 1.5% Balance : 1%	Ex. : Valeur : 750,000\$ Frais SIG : 7,500\$ + 2,500\$ = 10,000\$
1M\$ à 1,5M\$	Pour le premier 500,000\$: 1,5% Pour le second 500,000\$: 1% Balance : 0.5%	Ex. : Valeur : 1.2M\$ Frais SIG : 7,500\$ + 5,000\$ + 1,000\$ = 13,500\$
1,5M\$+	Pour le premier 500,000\$: 1,5% Pour le second 500,000\$: 1% Pour le troisième 500,000\$: 0,5% Balance : 0.25%	Ex. : Valeur : \$2,225M\$ Frais SIG : 7,500\$ + 5,000\$ + 2,500\$ + 1,812,50\$ =16,812.50\$

Merci de contacter votre [section locale](#)
pour toute assistance ou information supplémentaire sur
l'Association des manufacturiers de menuiserie architecturale du Canada (AMMAC)
et le LE SERVICE D'INSPECTION ET DE GARANTIE (SIG)